

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 16 mai 2017, à 18 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Luc Ricard, Serge Gélinas, Richard Tetreault et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Michel Larose directeur général, et madame Jocelyne Savoie, greffière adjointe.

Madame la conseillère Francine Guay est absente lors de cette séance.

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

1. Acceptation de l'avis de convocation

2017-05-197

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2. Adoption du P.H.A.C (patrimoine, histoire et activités culturelles) et création du Comité pour la gestion des bénéfiques des horodateurs

2017-05-198

Considérant la volonté de la Ville de Chambly de se doter d'outils stratégiques et distinctifs pour la préservation du patrimoine et de l'histoire de Chambly;

Considérant que la Ville de Chambly veut adopter le P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles);

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte le P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles) présenté par le Maire Me Denis Lavoie.

Monsieur le Maire Me Denis Lavoie exerce son droit de vote pour ce point.

Adoptée

3. Précision de la résolution 2017-05-194

2017-05-199

Considérant la finalité de la Ville de Chambly à savoir l'amélioration de l'environnement ainsi que le bien-être des citoyens et citoyennes de la Ville de Chambly, le tout, conformément à l'article 91 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*;

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal ajoute la présente à la résolution numéro 2017-05-194.

Adoptée

4. Levée de la séance

2017-05-200

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2017, à 18 h 04, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Jocelyne Savoie, greffière adjointe